



OF-2015-05-30

Morangis, le 23 juin 2015

Le Centre de Formation VELUX a reçu la certification CERTIBAT

La rénovation énergétique est en marche, les mesures de l'état sont favorables à la réalisation des travaux d'économies d'énergie dans les résidences principales. Une opportunité pour les particuliers à travers la prise en charge partielle de leurs travaux de rénovation énergétique, grâce au Crédit d'Impôt Transition Energétique (CITE). Une opportunité également pour les artisans qui profitent de cette stimulation d'activité, à condition de posséder la qualification RGE (« Reconnu Garant de l'Environnement »).

VELUX France accompagne les installateurs dans leur démarche de qualification professionnelle QUALIBAT. La certification CERTIBAT formation professionnelle de son centre de formation est la reconnaissance officielle de sa capacité à dispenser des formations de qualité.

Créé en 1992 et dédié aux artisans, le Centre de Formation VELUX forme chaque année près de 1000 entreprises. A travers quatre modules de stages, il accompagne les artisans dans leur développement professionnel en apportant des réponses concrètes à leurs attentes grandissantes en matière d'information et de formation.

Un gage de qualité

Filiaire de QUALIBAT, CERTIBAT est le seul organisme certificateur dédié à la construction. Il prouve la capacité d'un organisme à organiser des formations de qualité, non seulement en termes de conception de programmes pédagogiques à travers la mise en place de procédures d'amélioration continue, mais aussi en termes de formateurs et de moyens. Cette certification est donc un gage de garantie pour les stagiaires. Renouvelable par audit tous les trois ans, cette certification a pour objectif d'inciter les professionnels à se former régulièrement.

Mieux accompagner ses stagiaires

Le Centre de Formation VELUX est le premier centre de formation géré par un industriel du secteur de la menuiserie à être certifié CERTIBAT formation professionnelle. Lors de l'audit de certification, le Centre de Formation VELUX a été remarqué sur les sept aspects suivants :

- la présentation et la simplicité du site Internet dédié à la formation (www.portailpro.fr), avec une inscription en seulement 6 étapes et la possibilité de payer en ligne ;
- la configuration et la convivialité d'espaces de formation modulaires (une salle d'accueil, une salle de formation théorique, une salle de formation pratique équipée de

de charpente en bois équipées de différents matériaux de couverture et un show-room aménagé) ;

- la qualité des méthodes pédagogiques et des outils développés pour animer les stages ;
- l'expérience complémentaire des formateurs (un profil commercial et un couvreur de métier) ainsi que la régularité des formations ;
- la création d'une atmosphère conviviale avec l'organisation d'une soirée dans Paris ;
- l'excellente gestion des dossiers administratifs, notamment dans le suivi des stagiaires ;
- la particularité du stage « spécial femmes », remarqué comme une initiative particulièrement originale.

Faciliter la qualification professionnelle

Pour obtenir la qualification RGE délivrée par l'organisme QUALIBAT, les artisans doivent remplir les deux conditions suivantes : justifier de leur compétence en matière d'efficacité énergétique des bâtiments, en suivant des formations relatives à l'efficacité énergétique* et justifier de leur qualification par le biais de références chantier (sur 2 ans) ou par l'attestation de suivi d'une formation métier dans un centre de formation certifié CERTIBAT.

Pour les entreprises qui débutent leur activité, il leur est difficile de justifier de chantiers achevés. En se formant au Centre de Formation VELUX, les jeunes entreprises pourront obtenir une qualification QUALIBAT à titre probatoire qui leur laissera le temps de réaliser leurs chantiers. Ils devront en parallèle remplir les obligations de formation à la rénovation énergétique et compléter leur dossier de qualification RGE.

Afin de pousser plus loin encore cet accompagnement, VELUX France étudie la possibilité d'aider les installateurs dans la constitution de leur dossier de candidature à déposer lors de la demande de mention RGE. Chronophage pour l'installateur, cette étape pourrait être déléguée à une tierce entité.

**Ces formations doivent être agréées par des organismes de contrôles ayant signé une convention avec l'Etat (tels que CERTIBAT) conformément à l'arrêté du 19/12/2014*

A propos du Groupe VELUX

Le Groupe VELUX a pour vocation d'améliorer le cadre de vie grâce à l'entrée de lumière naturelle et d'air frais par le toit. Sa gamme de produits comprend une grande variété de fenêtres de toit, solutions pour les toits plats, conduits de lumière naturelle et verrières modulaires. Le Groupe VELUX propose également de nombreux équipements, volets roulants, stores intérieurs et extérieurs, commandes motorisées pour moduler la lumière en toute liberté. Ces produits contribuent à garantir un environnement intérieur sain et durable pour vivre, travailler, et se divertir dans les meilleures conditions.

Le Groupe VELUX détient des sociétés de vente et des usines de production dans près de 40 pays. Il emploie environ 10 000 personnes dans le monde et appartient à la société VKR Holding A/S, intégralement détenue par des fondations d'utilité publique et par la famille du fondateur.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.velux.com.

Contacts presse

Caroline Courteau / Claire Pottier
Service communication de VELUX France
01 64 54 22 30

caroline.courteau@velux.com / claire.pottier@velux.com